

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LONGUERUE

Par délibération (N°2023-06-27-082) du 27 Juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin a fixé les modalités de mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Longuerue

Considérant la volonté de la commune et de la communauté de communes :

- D'ajuster l'écriture de certaines dispositions réglementaires rendant difficile la réalisation d'un certain nombre de projets d'urbanisme ;
- De faire évoluer le règlement écrit des différentes zones du PLU, notamment les articles réglementant les clôtures, l'aspect extérieur et l'implantation des constructions.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU, en mairie de Longuerue, aux jours et horaires d'ouverture habituels, pour une durée d'un mois allant du Lundi 28 Août 2023 au Lundi 25 Septembre 2023 inclus ;
- Mise à disposition d'un registre où toutes observations pourront être consignées, en ces mêmes lieux, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
- Possibilité pour le public d'adresser ses remarques par courrier à M. le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Pôle de Martainville, 190 Route du Château, 76 116, Martainville-Epreville ;
- Mise en ligne du projet de modification sur le site Internet de la Communauté de Communes (www.intercauxvexin.fr) durant toute la période de mise à disposition ;
- Affichage du présent avis de mise à disposition sur le panneau d'affichage de la Mairie de Longuerue.

Mairie de Longuerue :

6, Place de l'Eglise
76750, Longuerue
02.35.34.91.65

Communauté de Communes Inter Caux Vexin :

190 rue du Château
76 116, Martainville-Epreville
02 35 23 13 37